

MAIRIE
BORT L'ETANG
TEL : 04.73.68.30.76

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE – EXTRAORDINAIRE

Email : mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Mercredi 10 juillet 2024, 18h30, dans la salle du Conseil Municipal.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BORT L'ETANG, LE 3 juillet 2024.

LE MAIRE

Josiane HUGUET

ORDRE DU JOUR :

- Loyer appartement 1 rue des Varennes
- Demande aide financière non renouvelable
- Mise en place du prélèvement automatique pour les usagers
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n°9, cuisine collective, avenant n°2
- Affaires diverses

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ÉTANG

Date de convocation : 03/07/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Josiane HUGUET, Maire.
Membres :	PRÉSENTS : MM .HUGUET - AMRANI - GRANOUILLET – EVE - ANGELY –BERNARD - BONNET – CHAZAL - DAURAT - DUCHALET – FERNANDEZ – FOURNIER – FREYGANG - GIRARDOT - LICHERON.
En exercice : 15	
Présents : 15	
Votants : 15	Secrétaire de séance : Mme ANGELY

DELIBERATION 10072024-01 : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : LOYER APPARTEMENT 1 RUE DES VARENNES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la vente via la convention de portage avec l'EPF-SMAF conformément à la délibération 01122023-04, est passée le 18 juin 2024 devant le notaire.

Et précise que sur la parcelle A 1048 sis un appartement aujourd'hui occupé par M. VIGNERON JérémY.

Elle précise qu'il est maintenant nécessaire d'établir un nouveau bail de location pour l'appartement et l'appentis de 3 m² sis sur la parcelle cadastrée section A n°1299 et de fixer le montant du loyer correspondant à leur location.

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel à 340 €, et autorise Mme le Maire à signer le nouveau bail ainsi que tous les documents y afférant.

DELIBERATION 10072024-02 : AIDES SOCIALES

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE NON RENOUVELABLE.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle est saisie d'une demande d'aide financière présentée par l'Unité Accompagnement à la Rénovation et à l'Adaptation du logement (Conseil Départemental du Puy de Dôme).

Madame HUGUET, adjointe au maire, expose la situation d'une retraitée domiciliée à BORT L'ETANG.

Une demande d'aide de 1 232 € est sollicitée pour procéder au bâchage de la toiture afin de garantir la mise hors d'eau de l'habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une aide de 1 232 € à verser directement à l'entrepreneur qui aura accompli les travaux de bâchage de la toiture.

DELIBERATION 26/01/2024-03 : DIVERS

OBJET: MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES USAGERS

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de privilégier le règlement par prélèvement automatique pour les différentes factures.

Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées soit en espèces soit par chèques bancaires ou par TIPI.

Madame la Maire propose de généraliser la mise en place du prélèvement automatique afin de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux ...), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la mise en place du prélèvement automatique pour les usagers qui en font la demande.

Pour extrait certifié conforme au registre.

DELIBERATION 26/01/2024-04: MARCHES PUBLICS

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 09, CUISINE COLLECTIVE, AVENANT N°2.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec HORIS SAS – division BONNET THIRODE, concernant la réalisation des travaux de cuisine collective dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 22 950 € HT

Madame le Maire indique qu'au cours du chantier, il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur : Armoire froide positive mobile inox 1 porte : 1 633 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 1 633 € HT, soit plus 1 959,60 € TTC et précise que l'entreprise HORIS SAS – division BONNET THIRODE l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise HORIS SAS – division BONNET THIRODE, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 1 959,60 € TTC ; et de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

N°	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Loyer appartement 1 rue des Varennes	25
2	8.2	Aides sociales	Demande d'aide financière non renouvelable	25
3	7.2	Divers	Mise en place du prélèvement automatique pour les usagers	25-26
4	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 09, cuisine collective, avenant n°2	26

EMARGEMENTS

Josiane HUGUET		Marion BERNARD	
Norbert AMRANI		Barbara LICHERON	
Danielle GRANOUILLET		David DUCHALET	
Dominique EVE		Fabienne FREYGANG	
Frédéric FOURNIER		Emmanuelle ANGELY	
Guillaume CHAZAL		Blandine DAURAT	
Gilles FERNANDEZ		Frank GIRARDOT	
Thierry BONNET			